

# Le prix de L'eau

L'eau, à quel prix ?

L'eau est une ressource naturelle gratuite et précieuse.  
C'est sa fourniture et son assainissement qui ont un coût.

**La collectivité locale, compétente en matière d'eau et/ou d'assainissement est responsable de la fourniture de l'eau du robinet et de l'assainissement des eaux usées et en fixe le prix. La collectivité locale peut être une commune ou un regroupement de communes. Le prix correspond aux coûts des services de fourniture d'eau potable et d'assainissement ainsi qu'à différentes taxes et redevances.**

**L**es collectivités locales peuvent assurer directement la gestion du service de l'eau (gestion en régie). Elles fixent alors les tarifs une fois par an par délibération. 80 % de la population alsacienne est concernée par ce mode de gestion pour la distribution de l'eau potable.

Les associations de défense des consommateurs se félicitent de l'importance de

la présence du service public dans le secteur de l'eau dans le Bas-Rhin.

Les collectivités locales peuvent aussi confier la gestion de tout ou partie du service de l'eau à une société privée (gestion déléguée). Dès lors, cette partie du prix de l'eau est fixée dans le contrat qui lie le distributeur privé à la collectivité. C'est le mode d'exploitation majoritaire dans la plupart des régions françaises.

**Le Maire a l'obligation légale de présenter au conseil municipal les rapports annuels sur la qualité et le prix du service public, dont l'un correspond à l'eau potable et l'autre à l'assainissement. Vous pouvez consulter ces documents à la mairie.**

**C**es rapports présentent les grandes orientations retenues pour l'organisation des services de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que les projets pour améliorer la qualité de ces services et leurs conséquences finan-

cières. Ils sont souvent très techniques. Le principe «l'eau finance l'eau» est désormais appliqué. Le prix payé par le consommateur doit exactement correspondre aux services rendus et aux diverses taxes.

## **Pourquoi le prix de l'eau n'est-il pas identique partout ?**

**Le prix de l'eau (sa fourniture) et de l'assainissement est variable d'une commune à l'autre en raison de facteurs techniques, géographiques, historiques... C'est pourquoi son prix est fixé localement.**

**L**e prix de l'eau comprend la **fourniture de l'eau potable** (la production, le traitement éventuel, le transport, le stockage, la distribution,

les contrôles) et **l'assainissement** (la collecte, le transport, le traitement des eaux usées, les contrôles) ainsi que **diverses taxes et redevances.**

## Variations du prix liées aux particularités locales des ressources en eau

### La qualité de la ressource

Plus la qualité de l'eau est bonne au captage, moins elle aura besoin de traitements. Les étapes varient du simple pompage aux traitements complexes en usine avant sa distribution. En Alsace, la ressource nécessite souvent peu de traitements.

### La localisation de la ressource

Plus l'eau est accessible, plus son pompage est facile, moins il coûte cher. Plus la ressource est éloignée des points de stockage et de desserte, plus le transport est cher. Les problèmes de pollution obligent aujourd'hui à puiser l'eau de plus en

plus loin des lieux de consommation pour des raisons préventives ou curatives.

### Les traitements liés à l'assainissement

En fonction de la nature des eaux usées produites et de la fragilité du milieu où les eaux sont rejetées, les équipements et les traitements sont adaptés.

### La densité de la population desservie

Lorsque l'habitat est dispersé, ou faiblement aggloméré, les réseaux de distribution et de collecte d'eaux usées sont plus longs, donc plus coûteux.

## Variations dues aux collectivités

Chaque commune a une histoire différente. La taille de la commune, le niveau et l'âge des équipements, les investissements réalisés, le remboursement des emprunts, la consti-

tution de provisions pour l'extension ou le renouvellement des installations, le montant des aides accordées... se répercuteront sur la facture de l'usager.

## Variation des redevances versées aux organismes publics

**L'Agence de l'Eau perçoit deux redevances dont elle fixe les montants :**

- la redevance pour les prélèvements d'eau dépend du lieu et de la nature des eaux prélevées,
- la redevance pour la lutte contre la pollution dépend de la taille de la commune et de l'impact de ses rejets sur le milieu. À ce jour, les plus petites communes en sont exonérées.

De nombreux facteurs interviennent lors de la mise en place du prix de l'eau d'une commune (la TVA, la consommation réelle en eau, la périodicité de la facture, la répercussion des frais fixes annuels, la taille de la commune...) et comparer les prix de l'eau entre les communes se révèle donc très complexe.

## Le prix et la qualité de l'eau

**« Le prix et la qualité de l'eau dépendent de la préservation des ressources en eau, ils sont indissociables. »**

**Nous avons la chance de disposer d'une importante nappe phréatique en Alsace, d'origine alluviale et d'un volume de 1.3 milliard de m<sup>3</sup>. C'est une ressource de bonne qualité facilement accessible.**

Cette chance, alliée à la pratique majoritaire de gestion directe des services de l'eau nous permet de bénéficier des tarifs moyens parmi les plus bas en France, avec de surcroît des équipements très performants.

Mais il faut être attentif, car la pollution due aux activités humaines s'étend et si l'eau captée est polluée, les coûts des traitements augmenteront et notre facture d'eau aussi.

**Protéger notre ressource naturelle en eau coûte par conséquent moins cher que de la traiter pour la rendre potable.**

**En tant qu'utilisateur de la ressource, vous avez un rôle à jouer pour préserver l'eau et agir sur son prix !**

Plus les traitements des eaux destinées à la consommation et l'épuration des eaux usées sont complexes, plus les équipements doivent être perfectionnés et plus leurs coûts sont élevés.

Vous pouvez participer à la diminution globale de la pollution de l'eau, et par

conséquent à la diminution du coût de son traitement, par exemple :

- en ramenant les produits polluants ou toxiques, comme la peinture, les détergents, les huiles de friture, les huiles de vidange... dans les déchèteries.
- en choisissant des produits moins nocifs et en respectant des doses et maximales (par exemple pour la lessive).

**Préserver la qualité de l'eau, c'est préserver notre santé et notre porte-monnaie.**

# La facture d'eau

**C'est le propriétaire qui est habituellement l'abonné au service de l'eau et c'est donc lui qui reçoit les factures.**

**Elles sont le plus souvent semestrielles, mais peuvent également être annuelles ou trimestrielles selon les communes.**

**N**e vous contentez pas des factures pour contrôler votre consommation d'eau. Surveillez vous-même votre compteur, vous pourrez ainsi réagir

rapidement en cas de surconsommation. Sachez également que votre consommation est en général plus importante en été qu'en hiver.

**La facture est établie sur la base de la consommation réelle après relevé du compteur d'eau potable.**

**E**n revanche, la période de relevé des compteurs peut être variable, c'est pourquoi des factures intermédiaires peuvent être établies sur la base

d'une consommation estimée (évaluée en général selon la consommation antérieure). Mais une régularisation avec un relevé aura lieu une ou deux fois par an.

**Vous devez pouvoir vous acquitter des sommes dues pour l'année en deux fois et plus selon les cas.**

**S**i vous contestez la somme due, payez-la dans un premier temps. Un refus de paiement se retournerait contre vous. Pour les personnes

en situation de précarité, des conditions particulières peuvent être mises en place.



# FACTURE D'EAU

**PERIODE** : du 01/01/20XX au 30/01/20XX  
**Date facture** : 08 Avril 20XX  
**N° facture** : 20155A547854147  
**V/Ref** : 705/028/149/0052  
**Propriété desservie** : XX XX XXXXXX XXXXX  
 67XXX XXXXXXXXXXXX

Dest : **M XXXXXX Bernard**  
**XX XX XXXXXX XXXXX**  
**67XXX XXXXXXXXXXXX**

Compteur		Index			Consommation			
N°	Ancien relevé	Dépense compteur	Nouveau compteur	Nouveau relevé	Effective	Selon votre relevé	Estimée	Taxe (assé)
XX	150			500	350			350

DÉTAIL	QUANTITÉ (m³, unités)	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
<b>1 DISTRIBUTION DE L'EAU</b> PART PROPORTIONNELLE Syndicat des Eaux de Strasbourg-Sud						
Tranche 1	100	0,61	61,00	5,50	3,36	64,36
Tranche 2	250	0,59	147,50	5,50	8,11	155,61
<b>PART FIXE (basé sur 365 jours)</b> Syndicat des Eaux de Strasbourg-Sud	1	73,93	36,66	5,50	2,02	38,68
<b>TOTAL EAU POTABLE</b>			<b>245,16</b>		<b>13,49</b>	<b>258,65</b>
<b>2 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b> PART PROPORTIONNELLE Communauté de Communes	350	0,82	287,00	5,50	15,79	302,79
<b>PART FIXE (basé sur 365 jours)</b> Communauté de Communes	1	15,25	7,56	5,50	0,42	7,98
<b>TOTAL EAUX USÉES</b>			<b>294,56</b>		<b>16,21</b>	<b>310,77</b>
<b>3 ORGANISMES PUBLICS</b> AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE Lutte contre la Pollution						
Tranche 1	350	0,345	120,75	5,50	6,64	127,39
Préservation des ressources naturelles						
Tranche 1	350	0,031	10,85	5,50	0,60	11,45
Redevance collecte						
Tranche 1	350	0,30	105,00	5,50	5,78	110,78
<b>TOTAL AUTRES REDEVANCES</b>			<b>236,60</b>		<b>13,02</b>	<b>249,62</b>
<b>MONTANT FACTURE</b>			<b>776,32</b>		<b>42,72</b>	<b>819,04</b>

**MODALITES DE PAIEMENT** : Montant à régler avant le **08 Mai 20XX**      **SOMME TOTALE A PAYER TTC** : **819,04 €**  
 (T.V.A. acquittée sur les débits)      **Acompte** : **0,00 €**

Références  
 N° facture : 20155A547854147  
 Montant : 819,04 €  
 Période : 20031

XXXXXX Bernard      Centre N° 06 C.U. Strasbourg NNE 006831  
**JOINDRE UN RIB, RIP OU RICE**      1 RUE DES CHAMPS  
 En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal, ou de carte d'échange  
 67000 STRASBOURG

Veuillez décaler mon compte de montant 2-2883033      SIGNATURE  
 DATE

**TIP** Titre Interbancaire de Paiement  
**TRESOR PUBLIC**  
 59885 LILLE CEDEX 9

N° de facture EA /2010 / 19      2120210100001 C  
 Montant en euros : **380,43**  
**NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT, NE PAS PLIER**

417 110500108      XXXXXX BERNARD  
 006831000128      90030021202101000010670584900806      38043

### 1 La distribution de l'eau

Le coût correspond aux opérations nécessaires pour prélever, traiter et acheminer l'eau jusque chez vous.

C'est grâce à une ressource en eau généralement de bonne qualité en Alsace que les coûts de potabilisation sont réduits, voire inexistants pour certaines communes

### 2 La collecte et le traitement des eaux usées

Après avoir été utilisée, l'eau est évacuée des habitations. Elle est polluée et doit être traitée avant son retour dans le milieu naturel. Le coût correspond aux opérations pour collecter, transporter et épurer les eaux usées.

### 3 Organismes publics

L'Agence de l'Eau utilise les sommes versées pour préserver la ressource et lutter contre la pollution. Elle subven-

tionne des équipements et des actions dans ce sens, tels que la construction d'une station d'épuration, des travaux pour la protection des captages ou de pose de réseau d'assainissement, l'étude de la qualité des cours d'eau ou encore des opérations de protection du milieu naturel.

### 4 Plusieurs acteurs peuvent intervenir dans les étapes de la fourniture de l'eau.

Par exemple la commune peut gérer elle-même le service de l'eau ou en déléguer tout ou partie. C'est pourquoi la part qui revient à chaque intervenant (structure communale ou intercommunale, prestataire privé) doit être précisée dans les différentes rubriques de la facture.

## La facture est à votre service !

### Vous y trouvez de façon obligatoire :

- les coordonnées du service à contacter pour des informations ou des réclamations ainsi qu'un numéro d'appel en cas d'urgence.
- les changements de tarifs significatifs qui correspondent à une modification des conditions dans lesquelles le service est rendu. Ces changements peuvent faire l'objet d'un courrier spécifique.

Une fois par an vous recevez en plus une note de synthèse sur la qualité de l'eau.

Vous y trouvez également, mais de façon optionnelle :

- des explications sur les travaux réalisés, les augmentations des tarifs, les travaux en prévision.
- le schéma d'évolution des consommations sur chaque facture qui permet de les comparer de 6 mois en 6 mois.
- les commentaires et conseils qui vous permettent de faire des économies d'eau, de mieux gérer votre consommation ou encore de moins polluer !

**Très souvent, si vous êtes locataire, vous ne recevez pas les factures d'eau personnellement.**

**Vous pouvez demander une copie de la facture à votre syndic ou votre propriétaire. Vous pouvez aussi lui demander sur quels critères il répartit les consommations d'eau entre les utilisateurs.**

Le propriétaire du logement répartit les consommations d'eau entre les locataires, le plus souvent en fonction de la surface du logement ou en fonction du nombre d'occupants. Parfois, un compteur individuel existe pour chaque logement, ce qui permet une répartition plus juste des charges liées à l'eau. Dans ce cas, il y a toujours en plus un compteur général pour l'ensemble de l'immeuble. La différence entre les compteurs individuels et le compteur collectif est alors répartie également entre tous les locataires.

**Le locataire paye une somme mensuelle incluse dans les charges. Il s'agit d'une avance sur consommation de l'eau payée au bailleur.**

Les charges d'eau font l'objet d'une révision annuelle en fonction de la consommation réellement mesurée. Il parviendra par la suite au locataire un décompte annuel et détaillé de ces charges. Il sera alors remboursé ou bien il devra verser un complément en fonction des douze mois de provisions antérieures.

## Que faire si vous trouvez votre facture d'eau trop élevée?

**Cherchez-en la cause !**

**Est-ce dû à votre consommation, à une estimation inadéquate, à une défaillance de votre compteur, à une fuite, à des changements dans votre foyer ?**

### **Votre consommation**

Vous pouvez la réduire en faisant des économies d'eau !

### **Une estimation mal évaluée**

Relevez votre compteur vous-même et envoyez les données au service de l'eau.

### Une défaillance du compteur

Faites d'abord un contrôle par vous-même en utilisant un seau d'eau étalonné qui vous permet de mesurer avec certitude une quantité de 20 litres. Regardez la quantité d'eau consommée indiquée par votre compteur.

Vous pouvez ainsi évaluer l'importance de la défaillance, un écart de + ou - 2.5 % est admis (soit 0.5 litre pour un seau de 20 litres).

Si l'erreur constatée dépasse cette limite, faites vérifier le bon fonctionnement du compteur par le service des eaux de votre commune. En cas de défaillance avérée, la vérification sera prise en charge par le service de l'eau. A défaut, le déplacement du technicien sera à votre charge.

### Une fuite

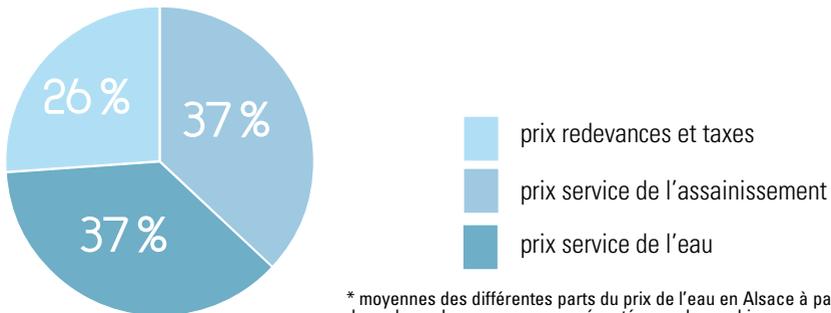
Vous pouvez la détecter et l'éviter.

### Des changements dans votre foyer

Si la consommation actuelle est plus importante que celle des années précédentes, est-ce dû à l'arrivée de personnes supplémentaires ou à l'installation d'un nouvel équipement ?

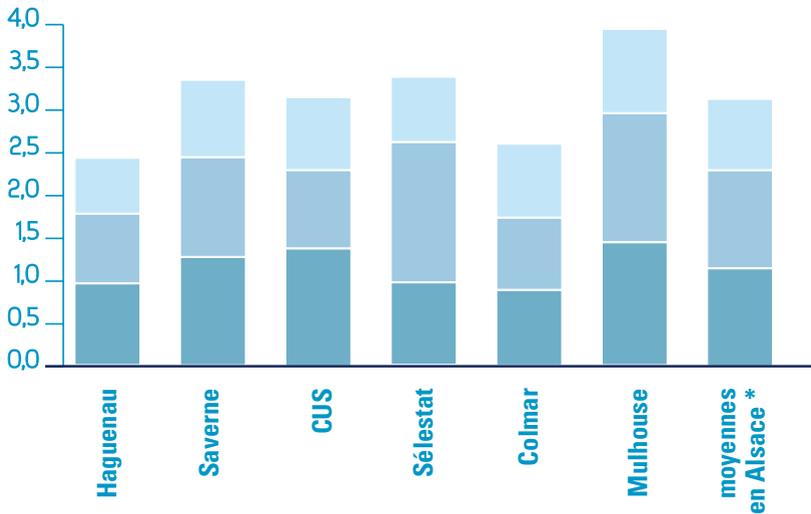
## Quelques chiffres sur le prix global moyen du m<sup>3</sup> d'eau en Alsace et sa répartition

### Moyennes en Alsace en % \*



\* moyennes des différentes parts du prix de l'eau en Alsace à partir des valeurs des communes représentées sur le graphique

**Prix moyens au m<sup>3</sup>  
en euros pour 2009**



\* TVA (5,5% incluse) et les prix sont pondérés par la population et rapportés à une base de 120 m<sup>3</sup> de consommation par an

sources et données: COLMARIENNE DES EAUX (CdE)

**Attention, comparer les prix de l'eau entre les communes se révèle très complexe. De nombreux facteurs interviennent (la TVA, la consommation réelle en eau, la périodicité de la facture, la répercussion des frais fixes annuels, la taille de la commune...)**